



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS
D'ANIMATIONS SPORTIVES - OASIS 2021
(LOCATION ET INSTALLATION DES
STRUCTURES ET EXPLOITATION) PASSE AVEC
L'ASSOCIATION UCPA SPORT LOISIRS**

**DÉCISION N° DM-21-275
EN DATE DU 02 AOUT 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-486 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur ÉRIC BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à la concurrence transmis au profil acheteur et sur le site du BOAMP le 25 mars 2021 relatif au marché de prestations d'animations sportives – Oasis 2021 (location et installations des structures et exploitation) ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'Association UCPA SPORT LOISIRS jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association UCPA SPORT LOISIRS, sise, 21 rue de Stalingrad 94 110 ARCUEIL, représentée par monsieur CARPELS Brice, Directeur Marketing, le marché de prestations d'animations sportives – OASIS 2021 (location et installations des structures et exploitation).

Le marché est passé pour une période allant du 07 juillet 2021 au mardi 03 août 2021.

Le montant du marché s'élève à 57 582 € HT (non assujetti à la TVA).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210802-lmc1H8775H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/08/2021
Date de Publication : 02/08/2021